

# BOURSE DE RECHERCHE SUR LA DOULEUR 2007

Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur / Institut UPSA de la Douleur

## OBJECTIF

Afin d'encourager et de soutenir la recherche, l'**INSTITUT UPSA DE LA DOULEUR** attribue une Bourse de Recherche, de 12 000 euros à un jeune chercheur, dont les travaux portent sur **LA DOULEUR**.

Le Jury est composé des membres du Conseil d'Administration de la S.F.E.T.D., l'**INSTITUT UPSA DE LA DOULEUR** n'ayant qu'une voie consultative. La bourse peut ne pas être attribuée, si la qualité des dossiers de candidature est jugée insuffisante.

## ELIGIBILITE

Les candidats doivent être de jeunes chercheurs, médecins ou professionnels de santé, francophones, de moins de 40 ans et n'ayant pas de position statutaire.

Les travaux doivent porter sur **La douleur, ses mécanismes, son évaluation ou son traitement** dans la perspective d'une recherche fondamentale ou clinique.

## CONDITIONS DE FINANCEMENT

Le projet devra être adressé avant le **10 septembre 2007** (cachet de la Poste faisant foi) :

- ✓ **Résumé** de 5 à 10 pages dactylographiées comportant une description détaillée de l'objectif de la recherche et de la méthodologie adoptée
- ✓ **3 dossiers en support papier** au Dr Michel Lantéri-Minet Secrétaire Général de la S.F.E.T.D.
- ✓ **1 version électronique du dossier** au secrétariat administratif de la S.F.E.T.D. : [sofradol@club-internet.fr](mailto:sofradol@club-internet.fr)

La demande de candidature devra être accompagnée :

- ✓ du formulaire de candidature de la Bourse 2007 S.F.E.T.D. / Institut UPSA de la Douleur - disponible sur les sites Internet de l'Institut UPSA de la Douleur et de la S.F.E.T.D.
- ✓ d'une lettre du Chef de Service ou du Laboratoire autorisant l'étude projetée
- ✓ d'un bref curriculum vitae résumant titres et travaux

La dotation sera versée en une fois dès l'acceptation du projet.

La **remise officielle de la bourse** se fera le vendredi 23 novembre 2007 lors du **congrès annuel de la S.F.E.T.D. au CNIT Paris la Défense**.

Le lauréat sera tenu de fournir impérativement son rapport final pour le **30 Septembre 2008** en 3 exemplaires (support papier) et en version électronique à la S.F.E.T.D.

Le lauréat s'engage à présenter son travail lors du prochain congrès de la S.F.E.T.D. en 2008 et à mentionner l'aide accordée par la S.F.E.T.D. et l'Institut UPSA de la Douleur dans toute publication relative aux travaux effectués avec l'aide de cette bourse.

**LA SOCIETE FRANCAISE D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DE LA DOULEUR**  
**Adresse : Dr. Michel LANTERI-MINET - Secrétaire Général de la S.F.E.T.D.**  
**Département d'Evaluation et de Traitement de la Douleur**

**CHU - Hôpital Pasteur - BP 69 - 06002 NICE CEDEX 01**

**E-mail : [sofradol@club-internet.fr](mailto:sofradol@club-internet.fr) - Tél. : 04 92 03 79 46 - Fax : 04 92 03 84 69**